



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

**Un(e) Cor solo /
Conseiller(e) artistique et pédagogique à mi-temps (8h/semaine) au CRR de Strasbourg**

Concours le mardi 02 juillet 2021

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage).

Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès, salle de répétition de l'Orchestre. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » avant le 21 juin 2021.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

IMPORTANT : l'ordre des épreuves sera déterminé par le jury le jour du concours

Concertos :

Mozart : concerto pour cor n° 4 en mi bémol majeur, KV 495, 1^{er} mouvement sans cadence

R. Strauss : concerto pour cor n° 1 en mi bémol majeur, op. 11, 1^{er} mouvement

Traits d'orchestre (à télécharger sur notre site) :

Beethoven : Symphonie n° 7

Beethoven : Symphonie n° 8

Brahms : Symphonie n° 2

Franck : Symphonie en ré mineur, 2^{ème} mouvement

Mahler : Symphonie n° 5, scherzo

Mozart : Così fan tutte, acte II, n° 25

Ravel : Pavane pour une infante défunte
Ravel : Concerto en sol
Rossini : Le Barbier de Séville, ouverture
Chostakovitch : Symphonie n° 5
R. Strauss : Till Eulenspiegel
R. Strauss : Ein Heldenleben
Tchaïkovsky : Symphonie n° 5, 2^{ème} mouvement
R. Wagner : Götterdämmerung, Acte II, scène 2
R. Wagner : Siegfried, sonnerie Acte II, scène 2

Épreuve pédagogique :

- pour les candidats titulaires du CA : entretien de motivation avec le jury
- pour les candidats non titulaires du CA : cours à deux élèves de niveau différent + entretien de motivation avec le jury

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez appeler la régie de l'Orchestre au 03.68.98.68.21

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : septembre 2021

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération :

En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à l'indice brut 809 (3 111,52 €) ou 826 (3 172,44 €). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.

S'y ajoute la rémunération brute mensuelle pour la fonction de Conseiller artistique et pédagogique à mi-temps : 1 241, 80 €.

Compléments de rémunération :

- Indemnité de fonction : 216 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12^{ème} du traitement mensuel brut /mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90.47 €/mois
- Forfait audiovisuel : 1012 €/an
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)